Notre Démocratie dans notre V° République

Parlons-en !

Plantons le décor !

Déclaration Des Droits de l'Homme et du Citoyen - 1789 (art. 16 : « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution*. »)

Constitution est un texte juridique qui règle le fonctionnement des institutions, selon 2 principes :

- La Séparation des Pouvoirs (Exécutif, Législatif et Judiciaire)

- La Souveraineté Populaire : « Le Gouvernement du Peuple par le Peuple et pour le Peuple »

La République = Régime où le peuple a le pouvoir qui peut l'exercer lui-même et/ou avec ses représentants ; ces derniers sont responsables devant la Nation

Notre V° république, pour notre société française, représente quelle forme de Démocratie ?

Nous sommes dans un régime semi-présidentiel depuis 1962…

ÉVOLUTION

- 1958 : Régime parlementaire ; le gouvernement était responsable devant le parlement bien qu'il avait un dispositif d'actions renforcé, notamment pouvoir de réviser la Constitution; le Chef d'État était élu par les parlementaires (ceux-ci élus par les citoyens)
- 1962 : le changement de régime : semi-présidentiel ; le Chef d'État élu au suffrage direct par Référendum : renfort de son pouvoir légitime (le représentant des Français) ; le premier ministre n'a qu'un rôle d'exécutant

CONSTAT

- Aucune séparation rigide : gouvernement n'est responsable qu'au président (en période normale) ; ce dernier est devenu le chef exécutif
- Chef d'État n'est plus issu du Parlement ; il n'est légitime que par ces propres électeurs ; la tradition de la République est rompue
- Le vote de confiance sur le programme politique ou politique d'ordre générale a perdu son efficacité ; l'engagement du gouvernement sur sa responsabilité est facultatif, du fait du renforcement de la légitimité du Président de la République
- De plus, Président + Gouvernement possède la majorité au Parlement ; phénomène renforcé par l'instauration du quinquennat ; l'élection législative confirme le résultat de l'élection présidentielle : « pour mieux gouverner ou mieux réformer »
- La possibilité de dissolution de l'Assemblée ne permet plus de Cohabitation et est un frein à la motion de censure
- Le gouvernement qui doit remplir un rôle exécutif = faire appliquer la loi, dispose d'un rôle législatif

Le Gouvernement a le pouvoir ?

- Plus de séparation des pouvoirs : exécutif et législatif ==> atteinte à la Démocratie, contraire à notre constitution
- Priorise son calendrier : ses projets passent en priorité au Parlement ; évitement de la navette : étude directe au SÉNAT
- Peut proposer des lois « bloquées » : art 49.3 « en contrepartie : risque de démission du gouvernement »
- Les Ordonnances (art 43) : le Parlement vote une loi d'habilitation ; le texte précise le domaine où le Gouvernement doit pouvoir légiférer (Sécurité Sociale, Retraite,etc.) et le délai. A échéance, le Parlement doit voter une loi de ratification

Décentralisation des pouvoirs, existe-elle ?

Nous sommes dans un ÉTAT unitaire

- Le pouvoir central = ÉTAT UNITAIRE a la pleine souveraineté pour appliquer sa politique
- Nos communes, départements, régions n'ont pas de pouvoir décisionnel et de ressources propres,
- les populations locales ne sont pas considérées ou consultées (sauf lors des élections de leurs représentants) ; absence d'autonomie
- La réelle Démocratie ne devrait pas venir du bas ? Devrions pas prendre les principes d'un État fédéral ?

La Place du libéralisme sur l’État ?

Notre modèle libéral

- au départ : une part dans la place politique : libertés d'expression, de presse, de manifestations, d'association…
- Impacte sur l'Économie, la Finance : principe de « main invisible » ou « d'auto-régulation » ou la « loi du marché » qui se passent d'institutions ; donc moins de lois , suppressions d'institutions publiques : État absent : suppression de lois d'encadrement de l'économie et de la finance
- Néo-libéralisme : la Société, l'Environnement, l'Humanité sont touchés directement car plus de sens moral ou fraternité ; le marché dépasse l'Humain et la Planète
- Des exemples : dumping social, protectionnisme inexistant, subventions absentes...

Conclusion

- “ Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ” - *De l’esprit des lois,* Montesquieu
- La séparation des pouvoirs permet l’équilibre des pouvoirs et évite la confusion des pouvoirs, contraire à la démocratie.
- Nous sommes dans une application souple de séparation et non rigide
- Le libéralisme prime face à l’État
- Aujourd’hui, devons-nous corriger notre Constitution ?